

Direction générale de la gestion du milieu minier

31M07-10 / 2014-03-11 / 000

Québec le 2014-03-11

MODIFICATION DES SUPERFICIES ET FORMES DE TERRAINS RÉSERVÉS À LA DÉSIGNATION SUR CARTE

(3e alinéa de l'article 42 de la Loi sur les mines)

FEUILLETS S.N.R.C.:

31M07-10

EFFECTIVE À COMPTER DU:

11 mars 2014

Prenez avis que l'octroi de claims qui visent les terrains situés à l'intérieur du ou des périmètres décrits ci-dessous sera régi en fonction des nouvelles limites indiquées sur les cartes de titres miniers conservées au bureau du registraire et non plus en terme de lots et blocs miniers, à compter de la date effective de la modification.

Approuvé par Mecce

Marcel Tremblay

Chef de division des titres d'exploration

DESCRIPTION DU OU DES PÉRIMÈTRES DU TERRITOIRE RÉSERVÉ À LA DÉSIGNATION SUR CARTE EN FONCTION DES NOUVELLES LIMITES DE TERRAINS (cellules 30" de latitude par 30" de longitude)

Dossier cartographique # 55079

Lots 39 à 46 du rang VII du canton Brodeur	
Lots 50 à 52 du rang VII du canton Brodeur	
Lots 42 à 47 du rang VIII du canton Brodeur	V V.
Lots 31 à 47 du rang IX du canton Brodeur	
Lots 31 à 47 du rang X du canton Brodeur	
Lots 43 à 47 du rang XI du canton Brodeur	

Lots 8 à 14 du rang V du canton Devlin

Bureau de la conversion et des litiges miniers 5700, 4e Avenue Ouest, Local C-320 Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone: (418) 627-6292, poste 5324

Télécopieur : (418) 643-9297 Helene.giroux@mrn.gouv.qc.ca